

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de l'AFSCA

Mise en évidence de *Brucella suis* dans le 5^{ème} foyer détecté le 2 mai en province de Namur

16/05/2012

Le Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CERVA) a déterminé que l'espèce de Brucellose présente dans le 5^{ème} foyer est *Brucella suis* biovar 2 alors que *Brucella abortus* avait été détectée dans les 4 premiers foyers.

B. suis biovar 2 est une bactérie présente dans la faune sauvage principalement chez les sangliers. Le bétail est un hôte exceptionnel, très peu de cas de transmission ont été décrits dans la littérature.

L'Agence alimentaire a demandé d'urgence un avis d'experts portant sur le risque de transmission de bovin à bovin. Ceux-ci ont indiqué qu'ils ne pouvaient exclure le risque de contamination entre animaux dans le foyer vu le nombre important de bactéries retrouvées chez l'animal infecté, présentant des troubles de la reproduction. Sur base de cet avis et des résultats des premiers bilans, les mesures prises dans les exploitations de contact seront également réévaluées.

D'un point de vue réglementaire cette espèce de brucellose est reprise dans la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'Organisation internationale pour la santé animale (OIE). La législation européenne et belge portant sur la lutte contre la brucellose s'applique également.

Etant donné que le type de brucellose est différent pour le 5^{ème} foyer détecté le 2 mai en province de Namur, il n'y a donc aucun lien épidémiologique avec les 4 premiers foyers.

Personne de contact pour la presse francophone : Jean-Paul Denuit 0477 83 00 57

